



Agence canadienne d'inspection des aliments  
**Rapport sur les résultats ministériels**  
2020-2021

---

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député  
Ministre de la Santé

Pour la période se terminant le 31 mars 2021



Agence canadienne  
d'inspection des aliments

Canadian Food  
Inspection Agency

Canada

© Sa Majesté de la Reine du chef du Canada, 2021  
(Agence canadienne d'inspection des aliments), tous droits réservés.  
L'utilisation sans permission est interdite.

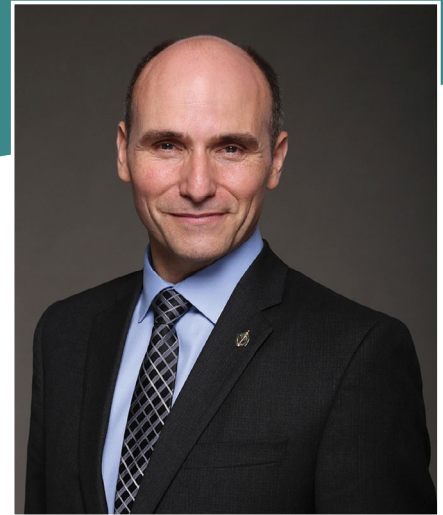
ACIA P1036F-21  
N° de cat. : A101-12F-PDF  
ISSN : 2561-0783

This publication is also available in English.

## Table des matières

Message du ministre .....	1
Coup d'œil sur les résultats .....	3
Résultats : ce que nous avons accompli .....	9
Responsabilité essentielle : Salubrité des aliments et végétaux et animaux en santé .....	9
Services internes .....	34
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines . . .	39
Dépenses réelles .....	39
Ressources humaines réelles .....	41
Dépenses par crédit voté .....	41
Dépenses et activités du gouvernement du Canada .....	41
États financiers et points saillants des états financiers .....	42
Renseignements sur l'organisation .....	45
Profil de l'organisation .....	45
Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons . . .	46
Contexte opérationnel .....	46
Cadre d'établissement de rapports .....	47
Renseignements à l'appui du Répertoire des programmes .....	48
Tableaux de renseignements supplémentaires .....	48
Dépenses fiscales fédérales .....	48
Coordonnées de l'organisation .....	48
Annexe : définitions .....	49
Notes en fin d'ouvrage .....	53





## Message du ministre

À titre de ministre de la Santé, je suis heureux de vous présenter le *Rapport sur les résultats ministériels* de 2020-2021 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Malgré la situation de la pandémie de COVID-19 qui a frappé le Canada au début de 2020, l'ACIA a continué de s'adapter à l'évolution de la situation pour offrir des services d'inspection et d'autres services essentiels dans le but de soutenir la résilience du secteur agricole et agroalimentaire et de prévenir la présence de risques liés à la salubrité des aliments et de ceux liés aux ressources végétales et animales, tels que les organismes nuisibles, les maladies et les espèces envahissantes, tout en contribuant à la protection des consommateurs et à la sécurité alimentaire en assurant des possibilités d'accès aux marchés pour le commerce national et international.

Je suis heureux d'annoncer que le gouvernement du Canada facilite le travail essentiel de l'ACIA grâce au financement prévu dans le budget de 2021, qui nous a permis d'investir dans les domaines suivants :

- *poursuivre le soutien pour l'inspection essentielle des aliments* : financement de 20 millions de dollars en 2021-2022 à l'ACIA pour maintenir en poste les inspecteurs embauchés dans les installations de transformation des aliments alors que la pandémie de COVID-19 se poursuit;
- *maintenir les inspections quotidiennes pendant les quarts* : financement de 33 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à l'ACIA pour maintenir les inspections quotidiennes pendant les quarts dans les usines de transformation de la viande afin de permettre aux transformateurs canadiens de continuer d'exporter de la viande vers les États-Unis et de renforcer la confiance des consommateurs dans le secteur canadien de la viande;
- *améliorer la salubrité des aliments* : financement de 31 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à l'ACIA afin de maintenir en poste du personnel qui lui permet d'améliorer la salubrité des aliments en améliorant la surveillance des risques et des renseignements, en menant des activités de prévention au large des côtes et en améliorant la conformité des intervenants, ainsi qu'un financement de 162,6 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, et de 40 millions de dollars par année par la suite, pour maintenir l'intégrité du système de salubrité des aliments du

Canada et protéger la santé des végétaux et des animaux afin d'assurer la protection de l'approvisionnement alimentaire et d'apporter un soutien constant aux entreprises canadiennes dans leurs activités d'exportation et d'importation pour surmonter les interruptions causées par la pandémie et le commerce mondial;

- *contribuer à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens* : financement de 28,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 5,7 millions par année par la suite, à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), à Santé Canada (SC) et à l'ACIA pour contribuer à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Ces investissements appuieront les efforts déployés pour prévenir l'utilisation indue d'antimicrobiens et les efforts intensifiés pour surveiller l'émergence de la résistance aux antimicrobiens au Canada.

Des recherches récentes montrent que 78 % des Canadiens ont confiance dans l'innocuité de l'approvisionnement alimentaire du Canada et 76 % des Canadiens croient que l'ACIA fait un bon travail pour vérifier que les aliments vendus au Canada sont sécuritaires. En plus de favoriser un approvisionnement alimentaire sécuritaire et stable, l'ACIA a fait des progrès dans plusieurs domaines prioritaires, y compris, sans toutefois s'y limiter : promouvoir l'innovation pour les produits alimentaires (anciennement, la modernisation de l'étiquetage des aliments); lancer la mise au point du Système canadien d'information sur la santé des végétaux (une initiative dirigée par l'ACIA qui permettra de renforcer la communication et d'appuyer un processus décisionnel fondé sur des éléments probants pour les autorités phytosanitaires canadiennes); apporter des modifications à la réglementation sur le transport sans cruauté; l'obtention du statut de risque négligeable d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), une maladie animale à déclaration obligatoire) du Canada par l'Organisation mondiale de la santé animale; soutenir le commerce international des produits alimentaires et des animaux vivants par voie numérique en utilisant la Plateforme de prestation numérique de services (PPNS) en ligne de l'ACIA; lutter contre la fraude alimentaire.

L'une des principales réalisations a été d'obtenir de l'Organisation mondiale de la santé animale, après de nombreuses années, le statut de risque négligeable d'ESB (une maladie animale à déclaration obligatoire) pour le Canada. Ce statut amélioré était très attendu par les intervenants de l'industrie. En obtenant et en conservant le statut de risque négligeable d'ESB, le Canada améliore sa position de négociation dans les efforts qu'il déploie pour obtenir l'accès à des marchés d'exportation supplémentaires pour les bovins, le bœuf et les produits de bœuf canadiens parmi les pays qui exigent que les produits proviennent de pays dont le statut de risque d'ESB est négligeable. Le gouvernement du Canada poursuit son travail avec l'industrie des bovins et du bœuf pour étudier les possibilités d'accès aux marchés.

Pour en savoir plus au sujet du travail accompli par l'ACIA, j'invite tout le monde à consulter le *Rapport sur les résultats ministériels* de 2020-2021. Je tiens également à remercier les employés de l'ACIA qui continuent de se surpasser pour servir les Canadiens.

**L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député**  
**Ministre de la Santé**

## Coup d'œil sur les résultats

La science est à la base du mandat de l'ACIA qui consiste à :

- protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada afin d'améliorer la santé et le bien-être de la population canadienne;
- protéger les ressources végétales et animales du Canada des organismes nuisibles et des maladies;
- faciliter le commerce international d'aliments, de végétaux, d'animaux et de produits connexes.

Le travail de l'ACIA améliore la santé des Canadiens, leur environnement et leur économie.

### Coup d'œil sur l'ACIA

**1,1 million d'inspections**

réalisées pour la protection des végétaux, la salubrité des aliments et la santé des animaux

**6 168 ETP**

(équivalents temps plein)  
partout au Canada

**439 771**

certificats d'exportation  
délivrés

**76 problèmes  
d'accès aux  
marchés réglés**

pour les exportations  
de produits canadiens

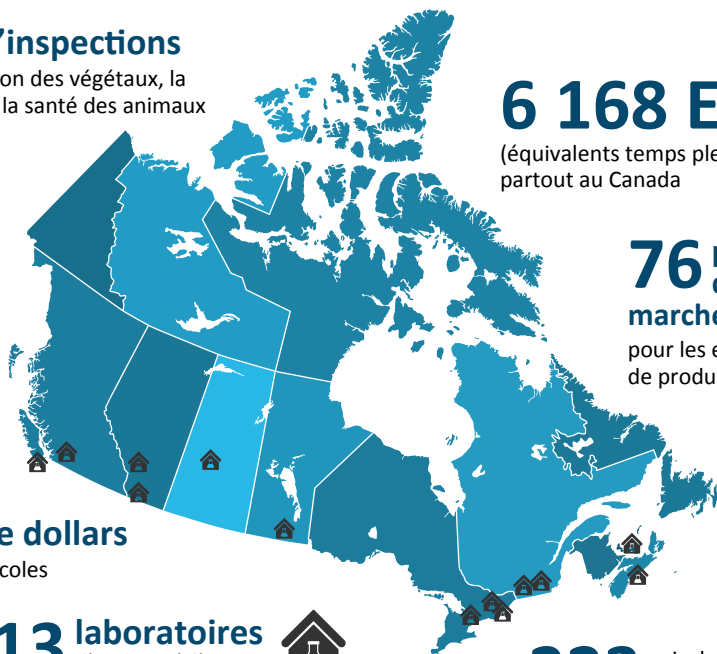
**74 milliards de dollars**

dans les exportations agricoles

**13 laboratoires**  
d'un bout à l'autre  
du Canada



**223 avis de rappel d'aliments  
et alertes aux allergies**



## Principaux résultats de l'ACIA obtenus en 2020-2021

En 2020-2021, voici ce que l'ACIA a accompli :

- Surveillance de la substitution des espèces de poisson et diffusion des résultats connexes; détection et lutte contre la fraude des poissons pour appuyer les travaux en cours visant à respecter l'engagement énoncé dans le mandat du ministre de la Santé d'élaborer un programme de traçabilité du bateau à la table pour les produits du poisson au Canada.
- Mise au point de nouvelles épreuves diagnostiques non invasives pour dépister la peste porcine africaine (PPA) qui réduisent la nécessité de manipuler les porcs, et d'une épreuve diagnostique portable très sensible et spécifique qui permettra à l'ACIA de détecter rapidement la PPA sur place pour contribuer à maîtriser la maladie en cas d'éclosion.
- Entrée en vigueur du *Règlement sur les engrais* modernisé, lequel offre une plus grande souplesse à l'industrie grâce à une approche axée sur les risques qui met l'accent sur la sécurité des produits et la protection de l'environnement; les changements ont été bien accueillis par les intervenants, car ils constituent le point culminant de près de dix ans d'efforts de consultation concertés.
- Certification de 8082 exportations d'aliments et d'animaux vivants à l'aide d'outils numériques dans le cadre de la nouvelle PPNS, renforçant ainsi l'engagement pris par le gouvernement du Canada d'offrir des services en ligne.
- Octroi de fonds à de petites entreprises canadiennes dans le cadre du programme Solutions innovatrices Canada (SIC), ce qui contribuera à créer des innovations nécessaires pour contribuer à améliorer la salubrité des aliments et la protection des végétaux au Canada (par exemple, des instruments pouvant être utilisés pour détecter les bactéries pathogènes d'origine alimentaire, des traitements phytosanitaires pour lutter contre les organismes nuisibles des végétaux en quarantaine et des dispositifs pour détecter les biotoxines marines dans les mollusques et crustacés).
- Instauration d'une procédure qui simplifie la demande, l'examen et la délivrance d'exemptions ministérielles pour le transport d'une province à l'autre de la viande ayant fait l'objet d'inspections provinciales, laquelle peut être appliquée à d'autres aliments inspectés par une province, sur demande, si d'autres circonstances entraînent des pénuries alimentaires à l'avenir.



## Analyse comparative entre les sexes plus

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est un outil analytique qui sert à évaluer les effets éventuels des politiques, des programmes, des services et d'autres initiatives sur divers groupes. L'ACIA collabore avec SC et l'ASPC pour appuyer les évaluations de l'ACS+ en vue d'atténuer les risques pour la santé associés à des aliments en particulier pour les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et d'autres populations. En 2020-2021, l'ACIA a continué d'offrir de la formation sur l'ACS+ à ses employés en plus de l'intégrer dans des secteurs fonctionnels clés. Elle a aussi réalisé une analyse des données et élaboré une stratégie connexe en vue d'améliorer le soutien aux divers groupes de clients et d'entreprises, et ce, tout en renforçant son service à la clientèle grâce à des approches plus personnalisées et à une meilleure coordination interne. L'ACS+ a également servi à orienter les travaux de l'ACIA sur la fraude alimentaire afin de déterminer les consommateurs, tels que les clients à faible revenu et les populations vulnérables, ainsi que les personnes souffrant de maladies ou d'allergies liées à l'alimentation, ou encore les habitudes de consommation, telles que les achats fondés sur des valeurs sociales comme la conservation ou l'environnement, qui sont les plus touchés par la fraude alimentaire. Les données ayant trait à l'ACS+ seront recueillies par le biais d'une recherche sur l'opinion publique en 2021-2022 et seront disponibles en 2022. Ces données permettront de cerner les enjeux, les défis et les occasions qui se présentent, et les renseignements pourront être utilisés pour améliorer les politiques et les programmes de l'ACIA destinés aux publics de l'ACS+.

## Gouvernement ouvert et transparent

À l'appui du gouvernement ouvert, l'ACIA favorise la transparence en suivant, en évaluant et en classant par ordre de priorité ses données et ses ensembles de données en vue de leur diffusion au public dans le système d'inventaire des biens de données, lequel est mis à la disposition de tout le personnel de l'ACIA. Le processus et le système du gouvernement ouvert ont été améliorés afin de déterminer et de publier les ensembles de données au public de manière plus efficace et efficiente, notamment les ensembles de données à faible risque qui peuvent être publiés plus rapidement et les ensembles de données de grande valeur comme ceux qui sous-tendent les résultats du plan ministériel.

Cela permet à l'ACIA de rendre ses données plus accessibles au public en affichant davantage d'ensembles de données gratuits, lisibles par machine et simples à utiliser sur le portail de données ouvertes du gouvernement du Canada et en fournissant des services supplémentaires grâce à la plateforme Mon ACIA. L'ACIA a renforcé sa présence en matière de données ouvertes sur le portail du gouvernement ouvert en améliorant ses processus de gestion des données et de gouvernement ouvert et en travaillant en étroite collaboration avec les intendants des données dans l'ensemble de l'ACIA, de sorte que ses ensembles de données sont passés au 24<sup>e</sup> rang parmi tous les ministères et organismes. Les initiatives en matière de transparence aident les Canadiens à prendre des décisions plus éclairées sur les aliments, les animaux et les végétaux.

## Intervention de l'ACIA face à la COVID-19

En 2020-2021, l'ACIA a continué de s'acquitter de son mandat tout en respectant les directives de santé publique émises par les autorités sanitaires fédérales, provinciales et municipales. L'ACIA a pris des mesures pour préserver la santé et la sécurité de son personnel en définissant, dans la mesure du possible, des modalités de travail de rechange visant à réduire la présence sur place dans les bureaux de l'ACIA une fois que les capacités en matière de TI et que celles des réseaux ont été augmentées, en faisant preuve d'une vigilance accrue à l'égard des mesures et des protocoles pour ceux qui travaillent dans les établissements alimentaires fédéraux et les locaux des parties réglementées, et en trouvant de nouvelles façons de mener à bien les activités réglementaires en intégrant de nouveaux outils novateurs (comme le projet pilote sur les drones et les inspections virtuelles).

Le 23 mars 2020, l'ACIA a lancé son plan de continuité des activités visant à suspendre temporairement les activités présentant un faible risque. Cette suspension a permis à l'ACIA d'assurer la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux en transférant temporairement les ressources disponibles vers des activités à plus haut risque ou d'importance plus cruciale et vers la prestation de services essentiels. L'ACIA a pu continuer de protéger la santé et la sécurité de son personnel, tout en réorientant ses efforts vers les domaines à risque plus élevé et vers les activités cruciales à la salubrité des aliments, ainsi qu'à la santé des animaux et à la protection des végétaux. Pendant ce temps, l'ACIA a continué d'avoir les priorités suivantes : les enquêtes sur la salubrité des aliments et les rappels, les enquêtes sur les maladies animales, les services d'inspection nationaux et d'inspection des importations, les activités de certification des exportations, la surveillance et la gestion des urgences, et les diagnostics en laboratoire afin d'appuyer l'une des priorités mentionnées. Tout au long de la pandémie de COVID-19, l'ACIA a compilé de l'information sur la salubrité des aliments et la santé des animaux à l'intention des consommateurs, et a transmis de l'information à l'industrie sur l'intervention de l'Agence face à la pandémie. L'ACIA a continué de surveiller adéquatement la production nationale et les produits alimentaires importés afin de maintenir un approvisionnement alimentaire sécuritaire et stable tout en appuyant le commerce.

L'un des éléments importants de la stratégie de gestion de l'ACIA est de prévenir la COVID-19, la contrôler et se préparer à sa résurgence en fournissant une capacité de dépistage à l'échelle du Canada. En partenariat avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), l'ACIA s'est jointe au réseau de laboratoires pour la capacité d'intensification du dépistage de la COVID-19 du Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg et a joué un rôle important dans la mise en œuvre de deux centres de dépistage régionaux fédéraux aux laboratoires d'Ottawa et de Lethbridge, où plus de 100 000 échantillons humains ont été analysés aux fins de dépistage de la COVID-19.

En plus d'élaborer les outils de diagnostic pour le dépistage des animaux de compagnie et d'élevage pour le virus SRAS-CoV-2 (à l'origine de la COVID-19), l'ACIA a également participé à un certain nombre de projets de recherche sur les vaccins, les traitements et les méthodes de diagnostic aux fins d'utilisation chez les animaux. Ces travaux ont permis de renforcer les efforts déployés par le Canada afin d'atténuer les risques liés à la COVID-19, ont facilité la prise de décisions judicieuses et ont réduit la probabilité qu'un réservoir non humain du virus se développe. Tout en continuant d'avoir la priorité ultime d'assurer la santé et le mieux-être de son personnel, l'ACIA a instauré des initiatives souples, reporté l'application de nouveaux règlements et élaboré une exemption ministérielle afin de permettre le mouvement interprovincial de viande en cas de pénurie de viande. L'ACIA a également facilité la mise en œuvre d'une vaste collaboration internationale, notamment en acceptant les méthodes sans contact d'accréditation et de formation des vétérinaires agréés, pour finalement s'adapter à la prestation à distance sans contact. D'autres approches en matière de politiques et de programmes ont été mises en œuvre dans la mesure du possible et quand elles étaient disponibles, comme le report des échéances de certification des troupeaux pour l'industrie et la certification des exportations d'aliments pour animaux de compagnie aux États-Unis. Le Programme des semences de l'ACIA a fait preuve de souplesse réglementaire et mis en œuvre de nouvelles procédures d'audit et méthodes de formation. Il a également accordé la priorité aux activités essentielles comme le renouvellement des permis, ainsi que la surveillance et la délivrance d'enregistrements afin de permettre au secteur des semences de continuer de fournir un approvisionnement sécuritaire et de qualité élevée en semences.

L'ACIA continue de surveiller les avancées liées à la COVID-19 et appuie les efforts que déploient les autorités canadiennes et mondiales dans le cadre de leurs interventions en rajustant ses plans de prestation de services.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats de l'ACIA, veuillez consulter la section « [Résultats : ce que nous avons accompli](#) » de ce rapport.

# Résultats : ce que nous avons accompli

## **Responsabilité essentielle : Salubrité des aliments et végétaux et animaux en santé**

### **Description**

L'ACIA s'est engagée à veiller à la santé et au bien-être des Canadiens et des Canadiennes, à l'environnement et à l'économie en préservant la salubrité des aliments et la santé des animaux et des végétaux.

La santé et la sécurité de la population canadienne donnent l'orientation à suivre dans la conception et l'élaboration des programmes de l'ACIA. Dans le cadre de l'exécution de ses programmes, l'ACIA administre et applique des règlements qui visent à atténuer les risques pour les consommateurs, ainsi que la menace que posent les phytoravageurs et les maladies animales pour les ressources végétales et animales du Canada.

De concert avec l'industrie, le milieu universitaire, les consommateurs, des partenaires fédéraux ainsi que des organismes provinciaux, territoriaux et municipaux, l'ACIA s'emploie à protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux aliments et aux maladies zoonotiques qui touchent les animaux et les humains. En tant que chef de file mondial, l'ACIA collabore avec l'industrie et des partenaires internationaux en vue d'améliorer les normes internationales, l'équité des pratiques commerciales et la coopération en matière de réglementation pour élargir l'accès des produits canadiens au marché.

Afin d'atteindre cet objectif, l'ACIA évalue et gère le risque, met en œuvre la réglementation et en assure l'application, élabore et utilise de nouveaux outils et processus scientifiques, adopte l'innovation et la technologie, adopte les normes internationales fondées sur la science et en fait la promotion, et collabore avec des intervenants, s'il y a lieu.

## **RÉSULTAT MINISTÉRIEL N° 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont présentés fidèlement aux Canadiens.**

### **Description**

On considère généralement que le Canada possède l'un des systèmes de salubrité des aliments les plus solides au monde. L'ACIA conçoit et offre des programmes visant à s'assurer que les aliments que consomme la population canadienne sont salubres et que l'industrie comprend et respecte les règles pertinentes pour produire ou importer des aliments qui sont sans danger et correctement étiquetés. Les programmes sur la salubrité des aliments de l'ACIA visent à atténuer les risques pour la santé publique, à éviter les dangers potentiels pour le système d'approvisionnement alimentaire et à gérer les urgences en matière de salubrité des aliments lorsqu'elles surviennent, en collaborant avec des partenaires de l'industrie, ainsi que ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux responsables de la salubrité des aliments.

### **Résultats obtenus**

#### **► Loi sur la salubrité des aliments au Canada et son règlement**

La *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* (LSAC) et le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (DORS/2018-108) [RSAC] sont entièrement entrés en vigueur en 2019 et continuent d'orienter les activités que poursuit l'ACIA en vue de renforcer la réputation du Canada en tant que chef de file mondial en matière de salubrité des aliments. La LSAC et le RSAC établissent des exigences cohérentes et axées sur la prévention pour les aliments importés ou préparés aux fins d'exportation, ou qui font l'objet d'un commerce intraprovincial et interprovincial. L'ACIA a délivré 6 340 licences octroyées en vertu du RSAC en 2020-2021, portant le total général de licences octroyées en vertu du RSAC à 13 319 depuis 2019.

En 2020-2021, l'ACIA a continué d'assurer l'application de la mise en œuvre de la LSAC et du RSAC, y compris par la délivrance de nouvelles licences, les mesures de contrôle préventif et les exigences de traçabilité applicables aux entreprises alimentaires qui importent ou préparent des aliments à envoyer par-delà les frontières provinciales ou territoriales ou ceux qui sont destinés à une exportation internationale. Les nouvelles exigences s'appliquent à l'ensemble des secteurs des aliments; toutefois, étant donné les problèmes que certaines entreprises alimentaires ont éprouvés pendant la pandémie de COVID-19, l'ACIA a concentré en priorité ses efforts sur la salubrité des aliments et la promotion de la conformité.

## ► Lutte contre la fraude alimentaire

L'ACIA continue de renforcer les efforts qu'elle déploie en vue de prévenir, de détecter et de décourager la fraude alimentaire au Canada. L'ACIA a rehaussé la conception du programme de lutte contre la fraude alimentaire en menant des recherches et en consultant des partenaires internationaux en matière de réglementation comme la Foods Standards Agency du Royaume-Uni, Food Standards Scotland et la Food and Drug Administration des États-Unis. Grâce à une surveillance continue, à des analyses environnementales et à une analyse des données et renseignements disponibles, l'ACIA est parvenue à cerner des denrées alimentaires à risque élevé de fraude alimentaire à l'échelle mondiale, particulièrement pendant la pandémie.

En 2020-2021, l'ACIA a continué de mener des inspections fondées sur les risques et d'analyser certains aliments réputés comme étant liés à un risque élevé de fraude alimentaire, et a pris des mesures d'application de la loi dans les cas où des infractions ont été constatées. L'ACIA a publié les résultats de son projet de surveillance de l'authenticité du miel (de 2019 à 2020) ainsi que de son projet de surveillance de la substitution d'espèces de poisson (de 2019 à 2020). Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et de promotion de la conformité, l'ACIA a produit de courtes vidéos sur la fraude alimentaire, en plus de lancer une campagne de sensibilisation en vue d'éduquer les consommateurs canadiens sur les risques associés aux produits alimentaires achetés sur le Web et sur la façon dont ils peuvent se protéger et protéger leur famille. L'ACIA a également mené une recherche sur l'opinion publique, qui fournit une compréhension de base des points de vue des consommateurs sur la fraude alimentaire au Canada. L'ACIA travaille avec des associations de l'industrie, des partenaires nationaux et internationaux en matière de réglementation, et des organismes alimentaires publics mondiaux comme la Global Alliance on Food Crime (l'alliance mondiale contre le crime alimentaire) afin de partager l'information et les pratiques exemplaires. L'ACIA continue de recueillir et d'analyser des données, accumulant des renseignements sur les risques afin d'éclairer les activités d'inspection et de surveillance à venir liées à la fraude alimentaire.

## ► Innovation pour les produits alimentaires (anciennement « Modernisation de l'étiquetage des aliments »)

Le comportement des consommateurs et le commerce national et international ont énormément évolué au cours des dernières décennies. La portée du projet de règlement visant à modifier certaines exigences en matière d'étiquetage a changé au cours de l'été 2020, à la suite des répercussions économiques causées par la pandémie et en raison de l'approche du gouvernement du Canada d'appuyer la relance économique. Le projet se concentre maintenant sur l'innovation, la simplification et l'élimination des exigences en double ou désuètes. À titre d'exemple, l'abrogation de certains formats de contenant normalisés et l'adoption d'autres par renvoi appuiera l'innovation. Les modifications devraient être publiées dans la partie II de la *Gazette du Canada* à l'automne 2021.

## ► Examen de la surveillance alimentaire

Un examen interne approfondi des activités de surveillance alimentaire de l'ACIA comprenant l'échantillonnage et l'analyse, la détermination et l'analyse des risques, et la hiérarchisation des activités, a confirmé que l'ACIA adopte une approche décisionnelle fondée sur les risques à l'égard de la surveillance qui est à la fois rentable et efficace. Cet examen a également confirmé que le recours à des services contractuels d'échantillonnage et d'analyse représente un ajout rentable aux activités internes de l'ACIA, qui permet à l'Agence de renforcer sa capacité de surveillance. L'examen a indiqué qu'il était nécessaire d'améliorer la surveillance en cours d'année des taux de prélèvement des échantillons, ce que l'on fait en recourant aux nouvelles capacités offertes dans la Plateforme de prestation numérique de services de l'ACIA.

## ► Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments

Le Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments (RCISA), une initiative fédérale-provinciale-territoriale (FPT), offre un ensemble d'applications numériques créées afin d'aider les autorités responsables de la salubrité des aliments à échanger des données et à les analyser, à mener des analyses en vue de cerner des risques à la salubrité des aliments, ainsi qu'à collaborer et à échanger des conseils d'expert pour apaiser les inquiétudes liées à la salubrité des aliments d'un bout à l'autre du Canada. Le RCISA a été lancé avec succès en 2020-2021 avec les autorités alimentaires FPT partenaires.

L'ACIA, qui administre le RCISA, s'est jointe au réseau et a fourni une aide à l'inscription, remis du matériel d'orientation et donné une formation sur les capacités de plateforme afin d'inscrire des utilisateurs de plus de 15 partenaires FPT à l'échelle du pays. En 2020-2021, l'ACIA a utilisé le RCISA afin de mener des recherches dans plus de 10 000 sources d'information. Elle a créé et présenté des rapports mensuels sur les risques émergents liés à la salubrité des aliments, et présenté des rapports spéciaux sur des sujets d'actualité comme la fraude alimentaire et la COVID-19. Le fait de présenter ces rapports aux partenaires permet à ceux-ci de mieux connaître et comprendre les problèmes émergents liés à la salubrité des aliments, en plus de mieux éclairer les approches de prévention pour protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada. En 2020-2021, l'ACIA et ses partenaires ont également utilisé le RCISA afin d'échanger des renseignements sur leurs activités d'échantillonnage et d'analyse d'aliments. Cet échange de renseignements aidera les autorités de partout au Canada à prendre des décisions sur la gestion des risques liés à la salubrité des aliments pour les Canadiens.



## ► Modèles d'évaluation des risques

L'ACIA a élaboré des modèles d'évaluation du risque axé sur l'établissement (ERE) afin de l'aider à établir l'ordre de priorité de ses activités d'inspection dans les établissements sous réglementation fédérale. Ces modèles utilisent des données et des algorithmes mathématiques pour évaluer les établissements, en ce qui concerne le niveau de risque pour la salubrité alimentaire et/ou pour la santé animale. Ils aideront à identifier les secteurs les plus à risque et à renseigner sur les endroits où les inspecteurs devraient passer plus de temps. En 2021, les résultats du modèle ERE-Aliments (une évaluation des risques liés à la salubrité des aliments que posent les établissements alimentaires) ont éclairé la planification des tâches pour les installations des catégories des produits laitiers, des produits de l'érable, des œufs et du miel. Ils ont aussi servi à évaluer des établissements pour les catégories du poisson et des fruits et légumes transformés. Les inspecteurs de l'ACIA avaient aussi accès à l'extraction automatisée de données, au calcul du risque et à une fonction d'établissement de rapports quotidiens, ce qui signifie qu'ils possédaient des renseignements à jour sur les risques pour hiérarchiser les inspections dans ces types d'établissements et s'y préparer.

## ► Programme d'inspection de l'abattage modernisé

Les défis causés par la COVID-19 n'ont pas empêché l'atteinte d'un jalon important en 2020-2021 : 10 des 19 exploitants d'abattoirs de porcs admissibles ont adopté le Programme modernisé d'inspection de l'abattage (PMIA), de 2018 à la fin de l'exercice en cours. Cette approche gère les dangers actuels liés à la salubrité des aliments, en plus de permettre la comparaison de systèmes d'inspection, ainsi que l'harmonisation avec les partenaires commerciaux et les résultats escomptés. Les données recueillies auprès des abattoirs nouvellement convertis continuent de montrer à quel point le PMIA atteint efficacement les résultats liés à la salubrité des aliments. L'ACIA a continué de travailler avec les exploitants d'établissements qui abattent des porcs restants afin qu'ils mettent en application le modèle PMIA-Porc dans leurs installations à l'échelle du pays.

## ► **Modèle comparatif des risques**

En 2020-2021, le Modèle comparatif des risques (MCR) a été mis à jour et utilisé afin de cerner les denrées alimentaires à risque élevé à l'appui de cadres fondés sur les risques, comme l'ERE; le Modèle a également servi à évaluer l'allocation de ressources à l'ACIA. Le MCR a également été utilisé des façons suivantes :

- Soutien à la lutte contre la pandémie : le modèle a été utilisé afin de déterminer les besoins prioritaires et l'allocation de ressources pour le soutien à la lutte contre la pandémie et a contribué à la planification et à l'établissement de l'ordre de priorité en cas de résurgence de la COVID-19.
- Produits chimiques de toxicité chronique : le Modèle a été utilisé pour évaluer les risques chimiques liés aux aliments, de concert avec des experts de l'industrie, des chercheurs et Santé Canada. Cette évaluation servira à renforcer les données du MCR et sa convivialité.
- Collaboration en matière de fraude alimentaire : le Modèle a été utilisé afin de faciliter une taxonomie de la fraude alimentaire et de mettre en correspondance des effets néfastes et des types de fraude et de denrées alimentaires, ce qui permet d'élaborer un outil de lutte contre la fraude alimentaire pour calculer les pertes économiques attribuables à un incident de fraude alimentaire et pour classer les risques liés à la fraude alimentaire à la lumière de données probantes.

## ► **Évaluations et surveillance des risques liés à la salubrité des aliments dans le contexte de la pandémie**

L'ACIA a mis sur pied un Groupe de travail sur la COVID-19 responsable de la salubrité des aliments avec Santé Canada, l'ASPC et Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de surveiller les renseignements émergents sur la relation entre la salubrité des aliments et le virus à l'origine de la COVID-19 et d'en rendre compte. Une vaste analyse de l'incidence possible de la pandémie de COVID-19 sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire a été menée afin de déterminer la possibilité que les Canadiens deviennent infectés par le virus à l'origine de la COVID-19 après avoir consommé des produits d'origine animale provenant d'animaux du bétail infectés et pendant la production ou la manipulation d'aliments ou d'emballages d'aliments possiblement contaminés. Même si l'on ne recense actuellement aucune preuve épidémiologique d'une telle hypothèse, le groupe de travail continuera de surveiller les nouveaux renseignements en examinant les cas confirmés d'infection à la COVID-19 et à ses variants, ainsi que tout cas confirmé de transmission de la COVID-19 d'origine alimentaire.

## RÉSULTAT MINISTÉRIEL N° 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement.

### Description

En plus de la salubrité des aliments, l'ACIA a le mandat de protéger la santé et le bien-être des ressources végétales et animales du Canada. Les programmes de protection des végétaux et des animaux de l'ACIA visent à prévenir l'incursion de phytoravageurs et de maladies animales exotiques, et de les contenir, s'ils devaient entrer au Canada.

En étroite collaboration avec ses partenaires nord-américains et internationaux, l'ACIA s'efforce d'atténuer les risques pour les ressources végétales et animales. L'ACIA demeure à l'avant-garde d'un climat changeant, des progrès technologiques rapides et des percées scientifiques tout en s'assurant que ses services restent fiables et pertinents.

### Résultats obtenus

#### ► Modifications réglementaires

Le système de réglementation du Canada doit s'adapter afin de suivre le rythme des défis émergents et de permettre à l'industrie de faire des choix éclairés par la gestion des risques, tout en entretenant de solides relations avec les parties réglementées et d'autres intervenants pour protéger les intérêts des Canadiens. En 2020–2021, l'ACIA a fait progresser les propositions réglementaires importantes suivantes :

- **Engrais** : Les modifications définitives ont été publiées dans la partie II de la *Gazette du Canada* le 11 novembre 2020. Ces modifications réglementaires ont présenté une approche fondée sur les risques à l'égard des exigences en matière de réglementation en vue de faciliter l'accès au marché d'engrais et de suppléments sécuritaires et novateurs. Ces nouvelles dispositions rendront les entreprises plus concurrentielles, réduiront le fardeau administratif et accéléreront la tenue d'évaluations préalables à la mise en marché.
- **Importations d'animaux aquatiques (*Règlement sur la santé des animaux*)** : Les modifications définitives ont été publiées dans la partie II de la *Gazette du Canada* le 31 mars 2021. Ces modifications réglementaires ont abrogé l'annexe III et l'ont remplacée par une liste d'espèces aquatiques adoptées par renvoi. Ces modifications réduiront le risque d'introduction de maladies, en permettant de mettre à jour facilement la liste pour qu'elle demeure conforme aux normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

À cause des répercussions que la pandémie de COVID-19 a eues sur les intervenants et le gouvernement, les échéanciers pour certaines initiatives réglementaires de l'ACIA ont été retardés. Ces initiatives sont encore en cours et devraient être incluses dans le *Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022* de l'ACIA.

### ► **Mise en œuvre de modifications réglementaires relatives au transport sans cruauté**

Le 20 février 2020, des modifications apportées à la partie XII, Transport des animaux, du *Règlement sur la santé des animaux* sont entrées en vigueur. En 2020-2021, l'ACIA a collaboré de façon approfondie avec des intervenants et des parties réglementées afin de s'assurer que les nouvelles exigences étaient comprises par tous et mises en œuvre de façon uniforme. Les nouvelles dispositions réglementaires améliorent le transport sans cruauté des animaux pendant tout le processus de transport. Les consommateurs sont de plus en plus au courant et inquiets de la façon dont les animaux d'élevage sont détenus, transportés et abattus, et ces dispositions réglementaires plus solides augmenteront la confiance des consommateurs à l'égard des normes du Canada relatives au bien-être des animaux. Elles appuieront aussi la position commerciale du Canada sur la scène internationale étant donné que les partenaires commerciaux accordent de plus en plus d'importance au bien-être des animaux dans les pays exportateurs.

### ► **Peste porcine africaine**

La collaboration est le facteur le plus important pour prévenir l'entrée au Canada et la circulation à l'intérieur du pays de la peste porcine africaine (PPA), une maladie à déclaration obligatoire, et pour en maîtriser la propagation. À cette fin, le Plan d'action pancanadien pour lutter contre la PPA a été lancé à l'été 2020. Des partenaires des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que de l'industrie, travaillent de concert pour faire progresser des activités sous les quatre piliers suivants : la prévention et le renforcement de la biosécurité, la planification de l'état de préparation, la poursuite des activités et la coordination des communications sur les risques. Voici certains des principaux progrès réalisés en 2020-2021 :

- l'élaboration de CanaVeillePPA, un programme de surveillance nationale intensifiée dirigé par l'ACIA, et la mise à l'essai subséquente d'une approche de surveillance active à l'égard de la détection précoce fondée sur les risques à des laboratoires provinciaux et fédéraux approuvés;
- la mise au point de nouvelles épreuves diagnostiques non invasives pour dépister la PPA qui réduisent la nécessité de manipuler les porcs, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux;
- la mise au point d'une épreuve diagnostique portable très sensible et spécifique qui permettra à l'ACIA de détecter rapidement la PPA sur place pour maîtriser la maladie en cas d'éclosion;

- l'ajout d'accords de zonage (Singapour et le protocole Canada–États-Unis en cas d'incursion chez le porc sauvage) et poursuite de la collaboration sur l'élaboration de la compartimentation au Canada;
- la contribution à un certain nombre de webinaires et d'ateliers en ligne afin de mieux faire connaître la PPA parmi les vétérinaires, les petits producteurs de porcs et les détaillants en alimentation ethnique canadiens;
- la mise en œuvre de campagnes de communication afin de faire mieux connaître la PPA parmi les petits producteurs d'aliments et les petits détaillants en alimentation qui importent peut-être des produits de viande;
- la mise en œuvre de campagnes supplémentaires en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada afin d'encourager la sensibilisation des voyageurs à la frontière (déclaration des produits de viande) et biosécurité renforcée (déclaration de visites d'exploitations agricoles).

Le Conseil exécutif de gestion de la PPA continue de réunir les gouvernements FPT et des représentants de l'industrie afin de fournir une orientation et d'établir l'ordre de priorité des activités pour gérer le risque que pose l'introduction et l'établissement de la PPA au Canada.

### ► **Programme de lutte contre l'anémie infectieuse des équidés du Canada**

À la demande de l'industrie, l'ACIA exécute le Programme de lutte contre l'anémie infectieuse des équidés (AIE) en vue de réduire le nombre de chevaux infectés par l'AIE au Canada. L'ACIA rend obligatoire l'utilisation de certificats numériques de test pour l'anémie infectieuse des équidés (AIE) à compter du 1er décembre 2021. La mise en œuvre a été légèrement retardée afin de permettre à l'ACIA de répondre aux questions soulevées dans le cadre d'une enquête menée auprès de vétérinaires accrédités. Le programme actuel a réalisé d'importants progrès dans l'Est du Canada, ce qui a donné lieu à une baisse du nombre de résultats positifs au test de dépistage de la maladie.

### ► **Réseau de laboratoires de niveau de biosécurité 4 pour les zoonoses**

Le Réseau de laboratoires de niveau de biosécurité 4 pour les zoonoses (réseau BSL4Z) travaille avec des organismes publics responsables de la santé animale et humaine en vue d'accroître les connaissances, les compétences et les capacités de leurs partenaires et d'intervenir efficacement aux maladies actuelles et émergentes aux conséquences graves. Depuis sa création, le réseau s'est concentré sur des activités comme la recherche sur les agents zoonotiques prioritaires et la collecte de renseignements sur les capacités des organismes membres dans le cadre d'une enquête d'analyse comparative. Le réseau a également contribué à la formation en personne d'employés de calibre mondial à des

installations de haut confinement. En 2020-2021, le réseau BSL4Z a fait fond sur ses réussites passées et poursuivi ses activités principales, en donnant une formation virtuelle sur la biosécurité et en animant des ateliers sur la coopération institutionnelle. Le réseau a également redoublé d'efforts afin de soutenir activement l'intervention face à la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de ces efforts, le réseau BSL4Z a aidé ses partenaires à échanger leur expertise, ainsi que du matériel, de l'information et des résultats de recherche préliminaires sur la COVID-19. Enfin, l'ACIA a animé, par l'intermédiaire du réseau BSL4Z, une minisérie dans le cadre d'un symposium virtuel international qui a réuni plus de 1000 participants du monde entier afin de discuter des plus récentes données scientifiques et stratégies d'intervention liées à la COVID-19. Le fait d'échanger des connaissances sur la COVID-19 et de renforcer la collaboration en matière de recherche a en fin de compte permis au réseau BSL4Z, dans le cadre de ses efforts, de renforcer l'intervention canadienne et internationale face à la pandémie de COVID-19.

### ► **Atteinte du statut de risque négligeable pour l'encéphalopathie spongiforme bovine**

En 2020, l'ACIA a collaboré de près avec les provinces et l'industrie du bœuf afin de présenter une demande solide à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) en vue d'obtenir le statut de « pays à risque négligeable » à l'égard de l'encéphalopathie spongiforme bovine. (ESB) Par conséquent, le Canada a officiellement été reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE comme un pays à risque négligeable à l'égard de l'ESB, une maladie animale à déclaration obligatoire. Cela signifie donc que le Canada a obtenu le meilleur statut du système de classification à trois catégories de l'OIE pour évaluer le risque lié à l'ESB. Ces efforts témoignent de l'importance que joue la collaboration dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour le Canada. Le fait d'avoir obtenu le statut de pays à risque négligeable offrira de meilleures possibilités à l'industrie canadienne du bœuf et des bovins dans les domaines du commerce international et de l'accès au marché, puisqu'elle pourra accéder à de nouveaux marchés d'exportation. L'ACIA continuera de travailler en collaboration avec les secteurs des bovins et du bœuf, les provinces et les territoires afin de maintenir le statut de risque négligeable par l'intermédiaire d'efforts continus en matière de prévention et de contrôle de la propagation des maladies animales nationales et exotiques.

## ► Modèles d'évaluation du risque axé sur l'établissement (ERE) pour les couvoirs et les établissements de production d'aliments pour animaux

L'ACIA a continué de faire fond sur le succès connu par les modèles d'évaluation du risque axé sur les établissements (ERE) dans les secteurs de programme des aliments et des animaux. Le modèle a maintenant été adapté pour les couvoirs, les meuneries d'aliments du bétail et les usines d'équarrissage. Le modèle, qui a intégré l'inspection axée sur les risques, aidera l'ACIA à cerner les lacunes dans les processus de détection de *Salmonella* des couvoirs, et à allouer des ressources d'inspection en fonction des risques pour la santé animale et humaine que posent les équarrisseurs et meuneries d'aliments du bétail.

### **Le saviez-vous?**

Des travaux sont en cours afin de créer une demande pour *Salmonella* au Réseau canadien de renseignements sur la santé publique en vue de pallier les lacunes au chapitre des données dans le traitement des échantillons par les couvoirs afin de détecter *Salmonella*.

## ► Partenariat fédéral dans le secteur céréalier

Les consommateurs canadiens et étrangers ont davantage confiance dans la qualité, la salubrité et l'intégrité des grains canadiens grâce aux efforts conjoints de l'ACIA et de la Commission canadienne des grains (CCG). L'ACIA transmet des connaissances, des conseils d'experts techniques et des codes sources liés à la Plateforme de prestation numérique de services (PPNS) et au portail Mon ACIA destiné à la clientèle avec la CCG afin de l'aider dans les efforts qu'elle déploie pour créer un portail Ma CCG parallèle. Les portails, quand ils seront tous deux fonctionnels, appuieront des activités d'inspection intégrées et renforceront le partenariat entre les deux organisations, ce qui favorisera une prestation de services améliorée et sans heurts à leurs clients respectifs. En raison de l'incidence de la pandémie, l'ACIA et la CCG se sont concentrées à cerner les possibilités d'adopter une approche de collaboration en matière d'inspection pour l'exercice 2021-2022.

## ► Centre pour la protection des végétaux de Sidney

Le Centre pour la protection des végétaux de Sidney est la première ligne de défense du Canada contre d'éventuelles espèces envahissantes, des virus et d'autres maladies

des végétaux, ce qui est crucial pour garder les Canadiens, les entreprises agricoles et l'environnement en sécurité. Le Centre est mis à niveau afin de devenir une installation de calibre mondial en sciences de la protection des végétaux, qui offrira aux scientifiques de l'ACIA et à leurs partenaires des commodités à la fine pointe pour faire progresser leurs travaux.

### **Le saviez-vous?**

Le Centre pour la protection des végétaux de Sidney contribue à stimuler l'économie en soutenant les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, comme l'industrie viticole et vinicole, qui apporte neuf milliards de dollars par année à l'économie canadienne et emploie 37 000 Canadiens.

Des contrats pour les travaux d'architecture et d'ingénierie ont été octroyés à l'automne 2020 et la conception est en cours. L'ACIA a également travaillé avec Laboratoires Canada et Services partagés Canada afin d'explorer des solutions de gestion de l'information-technologie de

l'information (GI-TI) qui appuient des analyses génomiques modernisées pour détecter des virus dans les végétaux. L'installation modernisée permettra d'effectuer plus rapidement des épreuves pour mieux détecter les maladies des végétaux réglementées.

## ► Examen des programmes de réglementation des produits de la biotechnologie

Avec l'arrivée de biotechnologies d'avant-garde et forte de plus de 25 années d'expérience dans l'évaluation de produits de la biotechnologie, l'ACIA a revu son orientation afin de préciser les situations où une espèce végétale est réglementée. L'ACIA a mis à jour son orientation afin de conserver les mêmes normes de sûreté tout en améliorant la prévisibilité et la clarté du système de réglementation. Les entreprises auront ainsi les moyens de planifier avec davantage de certitude et, par conséquent, d'appuyer l'investissement et l'innovation au Canada.



### ► **Système canadien d'information sur la santé des végétaux**

Le Système canadien d'information sur la santé des végétaux (SCISV) est une initiative dirigée par l'ACIA qui améliorera la communication et appuiera les décisions fondées sur des données probantes pour les autorités phytosanitaires canadiennes. La mise en œuvre du Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments (RCISA) cette année a positionné l'ACIA pour lancer l'étendue de la plateforme du RCISA afin de soutenir l'échange de renseignements parmi les partenaires de la protection des végétaux grâce à l'élaboration du SCISV. En 2020-2021, l'ACIA a également élaboré des documents détaillés qui ont été utilisés dans le cadre de consultations internes et externes en vue d'informer les intervenants et de susciter un appui général à l'égard du SCISV.

### ► **Modernisation des applications**

En 2020-2021, l'ACIA a lancé la première vague de ses projets de modernisation des applications, qui se concentraient à soutenir les programmes de santé des végétaux et des animaux. Ces travaux ont mené à la création de demandes électroniques pour les enregistrements d'engrais, ce qui permet aux demandeurs de présenter une demande, la suivre, la recevoir et payer l'enregistrement, le tout en ligne. Des travaux sont aussi menés afin de créer une solution numérique qui saisira et mettra en correspondance des données de surveillance et attribuera des tâches aux inspecteurs en temps réel. Ces travaux amélioreront la tenue d'enquêtes phytosanitaires par l'ACIA, particulièrement dans les situations où les détections ont eu lieu et ont été éradiquées.

### ► **Science communautaire**

Le public canadien joue un rôle important afin d'aider l'ACIA à protéger les ressources végétales et animales du Canada, en dégagant les tendances dans les espèces indigènes et envahissantes dans le cadre d'initiatives de science communautaire. L'ACIA a collaboré avec des centres provinciaux de recherche sur les espèces envahissantes afin d'aider les membres de la communauté à identifier 10 phytoravageurs différents, y compris le longicorne asiatique, le puceron lanigère de la pruche et la tenthrède en zigzag de l'orme, à en signaler la présence et à en limiter la propagation. L'ACIA s'est alliée à des plateformes d'applications mobiles et de bureau de science communautaire comme (iNaturalist et EDDMapS) afin d'aider le public à surveiller les phytoravageurs. La toute première observation de la tenthrède en zigzag de l'orme en Amérique du Nord a été signalée par l'intermédiaire de l'application iNaturalist par un scientifique communautaire du Québec, ce qui a mené à des activités accrues de collaboration en matière de surveillance. Guidée par des rapports de science communautaire, l'ACIA a distribué plus de trousseaux de surveillance de la pyrale du buis en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique. En Nouvelle-Écosse, l'ACIA a organisé une séance sur le terrain à l'extérieur et un atelier virtuel complémentaire avec la Confederation of Mainland Mi'kmaq afin d'identifier et de contrôler l'agrile du frêne.

## ► Analyse du risque lié aux animaux de compagnie et d'élevage et dépistage de la COVID-19

L'ACIA a mené un grand nombre de recherches afin de comprendre la façon dont le virus à l'origine de la COVID-19 se fait sentir chez les animaux de compagnie et d'élevage, y compris la sensibilité de l'espèce et les voies de transmission entre les animaux, ainsi qu'entre les animaux et les humains. Même si les données actuelles portent à croire que le risque général d'infection humaine par l'intermédiaire d'un contact avec des animaux est faible, l'ACIA a élaboré des lignes directrices en matière de surveillance avec ses partenaires FPT et a présenté un protocole de dépistage aux laboratoires provinciaux afin d'appuyer une surveillance continue. En plus d'élaborer des outils de diagnostic pour le dépistage de la COVID-19 chez les animaux, l'ACIA a également participé à un certain nombre de projets de recherche sur des vaccins, des traitements et des méthodes de diagnostic aux fins d'utilisation chez les animaux. Ces travaux renforcent les efforts déployés par le Canada afin d'atténuer les risques liés à la COVID-19, de prendre des décisions judicieuses et de réduire la probabilité qu'un réservoir non humain du virus se développe.

## ► Réorientation pendant la pandémie de COVID-19

En 2020-2021, la pandémie de COVID-19 a montré à quel point il demeurerait important d'établir les priorités en fonction du risque et d'offrir des services essentiels. Tout au long de l'exercice, des experts en la matière de l'ACIA ont analysé les services de première ligne de l'Agence, les ont évalués et en ont établi l'ordre de priorité, en tenant compte de la santé publique, de la santé et de la sécurité des employés de l'ACIA et du bien-être économique des Canadiens. Ce processus d'évaluation des risques a permis à l'ACIA de déterminer ses services essentiels et de les offrir à l'appui de la santé des

végétaux et des animaux, comme les enquêtes sur les maladies ou les phytoravageurs, les services d'inspection des exportations et des importations, la présence d'inspecteurs aux établissements de viandes, la gestion des urgences et les diagnostics en laboratoire connexes. Au fur et à mesure que les provinces ont commencé à assouplir les restrictions de santé publique en fonction du contexte de chaque région, l'ACIA a élaboré des directives intérimaires à l'intention des inspecteurs afin de maximiser la reprise des activités dans le respect des contraintes de santé publique, et en donnant une souplesse pour répondre aux situations ou contexte régionaux et provinciaux précis pendant la pandémie.

### **Le saviez-vous?**

L'ACIA et l'ASPC ont travaillé à l'unisson sur l'évaluation des risques associés à l'agent pathogène et sur l'avis de biosécurité pour la COVID-19. Ces travaux ont garanti que les travaux de recherche et de diagnostic en laboratoire liés à la COVID-19 que mène le Canada étaient réalisés de façon sécuritaire, tout en facilitant la recherche et les découvertes scientifiques.

## RÉSULTAT MINISTÉRIEL N° 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens ainsi que les produits qui y sont associés peuvent être échangés à l'échelle internationale.

### Description

L'ACIA appuie les priorités commerciales du gouvernement, en plus d'élargir et de maintenir l'accès des entreprises canadiennes aux marchés internationaux. C'est ce qui permet la circulation d'importations et d'exportations sécuritaires d'aliments, de végétaux et d'animaux, en plus de soutenir l'économie.

### Résultats obtenus

#### ► Établissement des normes internationales

La participation du Canada à l'établissement de normes internationales permet au pays de promouvoir l'élaboration de normes internationales axées sur la science, d'appuyer un commerce prévisible, transparent reposant sur des règles, ainsi que de veiller à la prise en compte des méthodes canadiennes. En 2020–2021, l'ACIA a :

- dirigé la participation du Canada à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et codirigé, avec Santé Canada, la participation du Canada à la Commission du Codex Alimentarius. Dans le cadre de ces efforts, l'Agence a fait la promotion de normes internationales fondées sur la science, conformément au cadre de réglementation du Canada et aux intérêts canadiens;
- fait progresser les travaux de la CIPV virtuellement, en représentant le Canada au Comité des normes, où l'ACIA a contribué à la révision de divers projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) ainsi qu'à leur traitement, et a obtenu la présidence du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à la suite d'un scrutin;
- continué de codiriger des négociations d'accords de libre-échange pour le chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) avec la zone d'échanges commerciaux Mercosur. L'Agence a aussi participé à des discussions techniques avec l'Indonésie sur les approches pour les obligations relatives aux mesures SPS afin de déterminer si un accord de libre-échange bilatéral pouvait être lancé;
- fait progresser les efforts déployés au Comité SPS de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d'examiner la façon dont les procédures d'approbation réglementaire pour la salubrité des aliments ainsi que pour la santé des animaux et des végétaux peuvent créer des obstacles inutiles au commerce, et réuni des ressources existantes sur la façon de structurer ces procédures conformément aux obligations internationales;

- continué de s'employer à atteindre et à maintenir le statut de pays à risque négligeable à l'égard de l'ESB, en vue d'accéder à des marchés d'exportation supplémentaires pour les bovins, le bœuf et les produits du bœuf canadien dans les pays qui exigent que les produits proviennent de pays ayant un statut de risque négligeable à l'égard de l'ESB.

### ► **Coopération et collaboration internationales en matière de réglementation**

L'ACIA coopère avec d'autres pays pour faire avancer les initiatives réglementaires et scientifiques internationales. Elle peut ainsi s'assurer que les positions scientifiques et les systèmes de réglementation du Canada sont acceptés à l'échelle internationale, que des relations d'ordre réglementaire et bilatérales sont établies et entretenues et que les risques s'y rattachant sont atténués. En 2020-2021, en tant que représentante du Canada, l'ACIA a :

- continué de consulter l'Union européenne (UE) par l'intermédiaire du Comité de gestion mixte pour les mesures SPS de l'Accord économique et commercial global pour faire progresser les questions d'accès aux marchés et échanger des renseignements qui appuient les objectifs nationaux en matière de salubrité des aliments et de santé des végétaux et des animaux;
- participé activement à l'élaboration et à l'adoption d'une norme régionale sur les mesures phytosanitaires de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), en particulier l'autorisation des laboratoires à effectuer des tests phytosanitaires, une révision du glossaire des termes phytosanitaires de la NAPPO et un document de sciences et technologie sur les risques associés à l'introduction d'espèces exotiques de lymantriidés potentiellement préoccupants pour la région de la NAPPO, formée du Canada, des États-Unis et du Mexique;
- participé à une réunion virtuelle du Groupe quadrilatéral sur la protection des végétaux, animée par l'Australie, afin de discuter des questions d'intérêt commun de la CIPV avant la réunion de mars 2021 de la Commission sur les mesures phytosanitaires (CMP-15);
- formé ces scientifiques sénégalais, conformément aux engagements internationaux du Canada prévus dans le cadre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC, en fournissant une aide technique aux pays en développement et en faisant preuve d'un leadership international dans l'application de nouvelles technologies et de nouveaux processus dans le domaine de la protection des végétaux;

#### **Le saviez-vous?**

Après près d'une année de préparation intense, trois experts de l'ACIA ont présenté avec succès une séance de formation sous la forme d'un webinaire sur l'analyse et la surveillance du risque phytosanitaire à 30 scientifiques sénégalais en février 2021.

- donné de l'information et présenté des rapports sur les expériences aux membres de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et à d'autres pays sur la mise en œuvre des dispositions du PTPGP dans les domaines de l'adaptation aux conditions régionale, de l'équivalence et de la transparence.

### ► Soutien à l'accès aux marchés

En 2020-2021, l'ACIA a réglé 76 problèmes d'accès aux marchés pour les exportations, ce qui a permis d'obtenir, de rétablir, de maintenir, d'améliorer ou d'élargir des marchés. Au plus fort de la pandémie, un certain nombre de facteurs se sont fait sentir sur le commerce international de biens agricoles, y compris les fermetures des frontières et les moyens de transport réduits. Des mesures ont été prises afin de veiller au maintien des importations et exportations de biens, ainsi qu'à leur surveillance réglementaire. Des mesures ont été mises en place pour accepter des certificats numérisés, ce qui a permis de poursuivre le commerce d'animaux et de sous-produits d'origine animale, de végétaux et de denrées alimentaires. Le Canada a tiré parti de plateformes virtuelles afin de négocier les conditions qui ont permis d'élargir l'accès au marché à l'étranger.

### ► Compétitivité et innovation

L'ACIA joue un rôle crucial dans la promotion de la salubrité des aliments et la protection de la santé des végétaux et des animaux en réponse aux maladies émergentes et à d'autres risques, tout en facilitant la compétitivité, l'innovation et une croissance économique inclusive dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les défis sans précédent posés par la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale ont montré le rôle crucial qu'une législation et une réglementation plus souples peuvent jouer pour atténuer les problèmes dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Une souplesse continue pourrait également contribuer à promouvoir la relance économique du Canada et aider davantage l'industrie à mieux prévoir des situations ou événements du genre à l'avenir et y répondre. L'ACIA a tenu une consultation publique sur l'Encadrement de la compétitivité et de l'innovation en vue de la réussite afin d'obtenir les points de vue des Canadiens et des intervenants sur la façon dont elle pourrait améliorer son modèle de réglementation, d'exécution de programmes et de prestation de services pour encourager la compétitivité et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

## ► Certification électronique Repenser le modèle de prestation

Au moyen de la nouvelle Plateforme de prestation numérique des services (PPNS), l'ACIA est parvenue à soutenir le commerce international pour un certain nombre de produits alimentaires et d'animaux vivants de façon numérique. En 2020-2021, des

inspecteurs de l'ACIA ont utilisé des outils numériques de la PPNS afin de délivrer 8082 certificats d'exportation pour des produits alimentaires et des animaux vivants, ce qui poursuit l'engagement du gouvernement du Canada d'offrir des services en ligne. Éventuellement, l'ACIA migra entièrement vers la plateforme de services en ligne, ce qui renforcera sa capacité d'offrir de façon constante des services qui appuient le commerce international d'aliments, de végétaux et d'animaux canadiens, et de leurs produits connexes.

### ***Le saviez-vous?***

C'est un départ pour la certification électronique! En 2020-2021, l'ACIA a délivré 651 certificats électroniques pour des produits laitiers, 981 certificats pour des bovins vivants aux États-Unis, et 6450 certificats de vente libre (que l'ACIA délivre quand un certificat ou un document commercial est requis pour l'exportation de produits alimentaires) tous par l'intermédiaire du portail Mon ACIA.

## Analyse comparative entre les sexes plus

L'ACIA recourt à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) afin d'obtenir des résultats inclusifs pour les Canadiens et les intervenants, en tenant compte de facteurs comme la taille de l'entreprise, l'emplacement géographique et le type d'activité, au moment de déterminer les éventuelles répercussions des lois, politiques, programmes et services de l'Agence.

Pendant la pandémie de COVID-19, l'ACIA a également commencé à collecter des données comme la capacité opérationnelle des secteurs comme celui de la transformation de la viande afin de fournir une orientation et des services personnalisés et plus réceptifs à l'appui de la relance économique et de la résilience du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

En 2020-2021, l'ACIA s'est engagée à donner une **formation sur l'ACS+**<sup>i</sup> à un plus grand nombre de ses employés et à l'intégrer aux principaux secteurs fonctionnels. Elle s'est aussi engagée à effectuer une analyse des données et à élaborer une stratégie connexe afin de présenter les données probantes nécessaires à l'élaboration d'options pour l'exécution de programme et la prestation de services qui représentent les besoins de la population diversifiée du Canada. Voici les résultats obtenus en 2020-2021 :

- L'ACIA a mené une campagne de sensibilisation afin d'aider les principaux programmes et secteurs fonctionnels à intégrer l'ACS+ à leurs activités principales et à l'utiliser quand ils élaborent des politiques qui appuient la diversité dans les pratiques d'embauche de l'Agence et quand ils créent de la formation pour l'effectif diversifié de celle-ci.
- L'ACIA a commencé à mener une analyse des données pour ses activités en vue de déterminer les données recueillies pour des facteurs identitaires comme l'âge, le genre, l'appartenance autochtone et d'autres facteurs afin de mieux répondre aux besoins des intervenants continuellement.
- L'ACIA a continué de mettre en application les principes de l'ACS+ afin de réduire les répercussions imprévues de sa réglementation, ses politiques et ses programmes sur les populations sous-représentées. À titre d'exemple, pendant la pandémie de COVID-19, l'ACIA s'est demandé comment mieux répondre aux divers besoins de l'industrie canadienne diversifiée pendant cette période difficile. Elle a entre autres fourni une souplesse réglementaire additionnelle ou donné des communications et conseils personnalisés en temps utile.

## Expérimentation

En tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique, l'ACIA est consciente de la nécessité de continuellement mettre à l'essai les hypothèses et essayer de nouvelles approches pour régler des problèmes existants et nouveaux, afin d'améliorer les résultats pour les Canadiens. En 2020-2021, l'ACIA a mené les initiatives d'expérimentation suivantes :

### ► Défi Solutions innovatrices Canada

En 2020-2021, l'ACIA a octroyé des fonds à de petites entreprises canadiennes dans le cadre du programme Solutions innovatrices Canada (SIC) afin que celles-ci créent

des instruments pouvant être utilisés pour détecter les bactéries pathogènes d'origine alimentaire, des traitements phytosanitaires pour lutter contre les organismes nuisibles des végétaux en quarantaine et des dispositifs pour détecter les biotoxines marines dans les mollusques et crustacés. Ces initiatives contribueront à stimuler les innovations requises pour renforcer la salubrité des aliments et la protection des végétaux au Canada. Le programme SIC permet à l'ACIA d'explorer la possibilité d'intégrer de nouvelles innovations afin de répondre aux besoins en évolution, tout en stimulant la croissance des entreprises canadiennes.

Encouragée par le succès qu'a connu le défi SIC, l'ACIA appuie et finance également un événement annuel où les employés présentent des idées novatrices et des solutions possibles aux défis cernés dans la poursuite de leur travail quotidien ou aux problèmes subis par les secteurs

de l'industrie qui cherchent à respecter les exigences fédérales et les objectifs du gouvernement du Canada. Les finalistes sélectionnés présentent leurs idées à un groupe d'experts formé de cadres de l'ACIA afin d'obtenir un financement pour approfondir leurs idées et d'élaborer et de mettre à l'essai des versions pilotes ou des prototypes.

Le projet pilote sur les drones est l'un des projets fructueux financés dans le cadre de cet événement en 2020-2021. Ce projet visant à faire évoluer les technologies d'inspection en explorant la possibilité de mener des inspections virtuelles au moyen d'aéronefs sans pilote qui volent de façon indépendante. On visait à accéder à des terrains supplémentaires ou dangereux aux fins d'inspections, tout en réduisant les coûts d'inspection et, possiblement, en augmentant les possibilités de conformité. Des dispositifs ont été obtenus et les essais de la fonctionnalité sur le terrain ont été menés en 2020. L'ACIA explore le recours à la technologie des drones dans d'autres secteurs

### Le saviez-vous?

L'ACIA a remis ses toutes premières subventions en 2020-2021, par l'intermédiaire du programme Solutions innovatrices Canada (SIC). Cela signifie que l'ACIA peut remettre aux petites entreprises canadiennes des subventions en vertu du programme SIC afin qu'elles créent des innovations qui aident à surmonter les défis liés à la salubrité des aliments et à la santé des végétaux et des animaux.



afin de mener des essais supplémentaires tout au long de l'année 2021. Le Canada s'ajuste encore à une pandémie de COVID-19 en évolution, et des solutions nouvelles et innovatrices, comme le projet pilote sur les drones, mettent à profit la technologie afin de maintenir et possiblement d'améliorer la façon dont l'ACIA s'acquitte de son mandat.

### ► Assistant Web virtuel

L'ACIA explore de nouvelles façons d'offrir des services et de donner de l'information à ses intervenants. Afin de répondre à une demande élevée en renseignements sur les exigences relatives au *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, un assistant virtuel a été lancé dans le site Web de l'ACIA afin de diriger plus facilement les fabricants et consommateurs de produits alimentaires vers l'information pertinente en ligne. Ce projet pilote a obtenu des résultats fructueux et a été élargi afin de couvrir plusieurs autres sujets recherchés en lignes afin de répondre aux besoins exprimés des parties réglementées et des membres du public. À titre d'exemple, afin d'améliorer l'expérience client, l'assistant virtuel a été élargi afin d'inclure les voyages avec des animaux de compagnie en mars 2021. Une nouvelle page sur les voyages avec des animaux de compagnie pour les importations a été restructurée afin d'aider les clients à trouver les exigences en matière d'importation à respecter pour faire amener leurs animaux au Canada. Le nouvel outil pose des questions interactives et résume les exigences en matière d'importation, comme les permis et certificats requis afin d'entrer au Canada pour tous les animaux que les clients considèrent comme des animaux de compagnie.

#### **Le saviez-vous?**

Depuis son lancement, en juillet 2020, jusqu'au 31 mars 2021, l'assistant virtuel du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* a été consulté à 9 268 reprises en anglais et à 1 460 reprises en français.

### ► Intelligence artificielle et apprentissage automatique

L'ACIA explore des domaines comme celui de l'intelligence artificielle (IA) et élabore des produits d'IA en consultation avec l'industrie. L'ACIA utilise des modèles d'apprentissage statistique afin d'élaborer des solutions d'entreprise. Dans sa poursuite de l'amélioration continue, elle recueille ensuite des données, met au point des modélisations et donne de la formation, et mesure, confirme, déploie et améliore ces solutions. De nombreux projets pilotes ont été achevés, y compris un outil de ciblage pour la peste porcine africaine qui utilise des algorithmes d'apprentissage automatique. Cet outil a été présenté lors de la réunion annuelle de la Society for Risk Analysis de 2020 et a reçu un accueil très favorable. L'ACIA a depuis reçu des invitations d'organismes gouvernementaux et d'universités à l'échelle internationale. En 2020-2021, l'ACIA a aussi déployé un outil d'avertissement afin de signaler la présence d'insectes et de végétaux envahissants, que des douzaines de biologistes utilisent à l'Agence.

## Programme de développement durable à l’horizon 2030 et objectifs de développement durable

En septembre 2015, le Canada et 192 États membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l’horizon 2030. Le Programme 2030 est un cadre mondial axé sur un ensemble ambitieux de 17 objectifs de développement durable (ODD). Le Programme 2030 vise à créer un monde sûr, exempt de pauvreté et de famines, qui connaîtra le plein emploi et des emplois productifs, l’accès à un enseignement de qualité et à une couverture sanitaire universelle, la réalisation de l’égalité des genres et le renforcement du pouvoir de toutes les femmes et de toutes les filles, ainsi que la fin de la dégradation de l’environnement. Il s’agit d’un appel à l’action universel, qui exige la participation des pays en développement et des pays développés afin de mettre fin à la pauvreté et à d’autres dépossessions dans le monde.

Conformément à la stratégie sur la santé des ODD, l’ACIA a également soutenu un accès à des aliments sûrs et nutritifs toute l’année, en allouant des fonds à de petites entreprises canadiennes par l’intermédiaire du programme Solutions innovatrices Canada (SIC) et en créant un groupe de travail fédéral chargé de surveiller les nouveaux renseignements sur la relation entre la salubrité des aliments et le virus SRAS-CoV-2 (à l’origine de la COVID-19) et d’en rendre compte.

L’ACIA a renforcé son accent sur les risques en apportant des modifications au *Règlement sur les engrais* (C.R.C., ch. 666), qui est entré en vigueur le 26 octobre 2020. La surveillance efficace qu’assurent l’ACIA et l’industrie à l’égard de l’utilisation d’engrais et de suppléments appuie une gestion écologique rationnelle de ces produits, en plus de réduire considérablement leur dissémination involontaire dans l’air, l’eau et le sol pour réduire au minimum leurs répercussions négatives sur la santé humaine et l’environnement.

L’ACIA a également appuyé le développement durable à l’étranger, dans le cadre de missions d’assistance technique et de visites aux fins d’échange de renseignements de pays étrangers en développement et de délégations d’économies émergentes. En 2020-2021, la contribution financière de l’ACIA au développement durable à l’étranger s’élevait à un total d’environ 667 000 \$. Cette contribution financière a appuyé les ODD du Programme de 2030, particulièrement en permettant à des personnes, surtout des personnes pauvres et vulnérables, y compris des nourrissons, d’avoir accès à des aliments sûrs, nutritifs et suffisants toute l’année. Elle a également soutenu l’élaboration de systèmes de production d’aliments durables et la mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production. Enfin, l’ACIA a également contribué à la lutte menée à l’échelle mondiale contre les maladies zoonotiques transmissibles.

L'ACIA participe volontairement à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) depuis 2010 et contribue à quatre de ses objectifs, soit l'écologisation du gouvernement, les populations d'espèces sauvages en santé, l'alimentation durable et rapprocher les Canadiens de la nature. Afin d'appuyer la mise en œuvre de la SFDD 2019-2022, l'ACIA a publié sa **Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2023**<sup>ii</sup> en octobre 2020.

## Résultats obtenus

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
<b>RM 1<sup>1</sup></b>	Pourcentage d'entreprises alimentaires qui respectent les règles fédérales.	Au moins 95 %	31 mars 2021	98 %	97 %	98 %
<b>RM 1</b>	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments à risque élevé émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel.	Au moins 95 %	31 mars 2021	96,9 %	89,8 %	100 %
<b>RM 2<sup>2</sup></b>	Nombre de phytoravageurs étrangers nuisibles qui ont été introduits et se sont établis au Canada.	Exactement 0	31 mars 2021	0	3	2 <sup>3</sup>
<b>RM 2</b>	Pourcentage de semences, d'engrais et de produits ou variétés végétales canadiens nouveaux ou modifiés qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux.	Au moins 95 %	31 mars 2021	92,2 %	92,3 %	92,2 % <sup>4</sup>
<b>RM 2</b>	Pourcentage des chargements inspectés d'animaux vivants qui respectent les exigences fédérales en matière de transport sans cruauté.	Au moins 95 %	31 mars 2021	99 %	99 %	98 %
<b>RM 2</b>	Nombre de cas de maladies animales affectant la santé humaine et/ou animale qui sont entrés au Canada.	Exactement 0	31 mars 2021	0	0	0
<b>RM 3<sup>5</sup></b>	Nombre d'envois de biens canadiens qui sont refusés aux frontières étrangères parce qu'ils ne répondent pas aux exigences en matière d'importation.	≤1 % (ou ≤ 1275) (nombre de refus de l'année précédente)	31 mars 2021	1,21 % (ou 2198)	0,6 % (ou 1275)	0,51 % (ou 784)

- 1 Résultat ministériel n° 1 : Les aliments vendus au Canada sont sécuritaires et sont présentés fidèlement aux Canadiens
- 2 Résultat ministériel n° 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sécuritaires pour les Canadiens et l'environnement
- 3 Les importateurs doivent s'assurer de respecter la réglementation canadienne, et les activités de surveillance de l'ACIA suivent le succès des mesures de contrôle des activités de l'importateur. Si les phytoravageurs visés par le règlement entrent au Canada et s'y établissent, l'ACIA met en place des contrôles pour atténuer le risque.
- 4 Cet indicateur est une compilation de plusieurs programmes de protection des végétaux. Chaque programme n'a pas atteint sa cible. Le résultat global est donc réduit.
- 5 Résultat ministériel n° 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens ainsi que les produits qui y sont associés peuvent être échangés à l'échelle internationale

**Ressources financières budgétaires (en dollars)**

Budget principal des dépenses de 2020-2021	Dépenses prévues en 2020 à 2021	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2020 à 2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) en 2020 à 2021	Différence (dépenses réelles moins dépenses prévues) en 2020 à 2021
587145700	587145700	694936740	645590510	58444810

**Ressources humaines (équivalents temps plein)**

ETP prévus pour 2020-2021	ETP prévus pour 2020-2021	Différence (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) en 2020 à 2021
5089	5156	67

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes de l'ACIA est accessible dans l'[InfoBase du GC](#).<sup>iii</sup>

## Services internes

### Description

Les Services internes sont les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui des programmes ou nécessaires pour satisfaire aux obligations ministérielles d'une organisation. Les Services internes désignent les activités et les ressources des dix services distincts qui appuient l'exécution de programmes au sein de l'organisation, quel que soit le modèle de prestation des services internes dans un ministère. Les 10 catégories de services sont les suivantes :

- Services de gestion des acquisitions
- Services de communication
- Services de gestion financière
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion de l'information
- Services de technologie de l'information
- Services juridiques
- Services de gestion du matériel
- Services de gestion et de surveillance
- Services de gestion des biens immobiliers

### Résultats obtenus

#### ► Direction générale des ressources humaines

L'ACIA a continué de mettre en œuvre sa stratégie sur la santé mentale en 2020-2021, de concert avec les agents négociateurs afin de s'assurer que l'on mettait l'accent sur le soutien du mieux-être et le bien-être des employés et que des ressources en santé mentale étaient offertes et communiquées pendant la pandémie de COVID-19, soit en faisant ce qui suit :

- exécuter un processus de sélection mixte syndical-patronal afin de trouver un nouveau champion de la santé mentale;
- lancer un guichet unique où trouver des ressources et un soutien en santé mentale;
- mettre en œuvre des initiatives de formation sur la santé mentale et organiser des séances et événements virtuels ciblant divers groupes à l'ACIA, comme la haute direction, les cadres supérieurs, la gestion et les employés;
- élaborer une trousse d'outils à l'intention des gestionnaires sur la santé mentale en milieu de travail.

L'ACIA a également concentré ses efforts à ce qui suit :

- soutenir son mandat en procédant à la dotation d'urgence d'un nombre important d'employés nommés pour une période déterminée afin d'intervenir face à la pandémie de COVID-19, en plus de revoir ses politiques et procédures relatives aux ressources humaines (RH);
- faire progresser l'apprentissage et la formation afin de soutenir les nouveaux employés et la transition importante vers l'apprentissage virtuel;
- soutenir la santé et la sécurité des employés de première ligne pendant l'intervention face à la pandémie de COVID-19 par la création de nouvelles directives et de nouveaux protocoles à suivre;
- promouvoir une dotation transparente, équitable et offrant des chances égales, en se concentrant particulièrement à attirer un effectif représentatif, tout en faisant la promotion d'un plus grand nombre de possibilités pour les jeunes canadiens de se joindre à la fonction publique et de contribuer significativement à la création d'un milieu de travail de l'avenir;
- élargir l'accès aux placements d'étudiants afin d'inclure les étudiants postsecondaires qui étudient à temps partiel, ce qui offre davantage de possibilités aux étudiants qui sont incapables de faire des études à temps plein en raison de leur situation de famille ou pour des motifs d'ordre financier;
- créer des engagements précis pour la haute direction, les gestionnaires et les Ressources humaines dans le Programme de dotation à l'appui de la diversité et de l'inclusion;
- mener un recrutement ciblé auprès des groupes visés par l'équité en matière d'emploi, comme les Autochtones, afin de cibler et d'attirer du talent auprès de programmes de recrutement d'établissements postsecondaires dans un domaine d'études pertinent pour les priorités opérationnelles de l'ACIA.

### ► Amélioration de la gestion de projet

L'ACIA a renforcé ses capacités de gestion de projet en réponse à la Politique sur la planification et la gestion des investissements et à la Directive sur la gestion de projets et programmes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). En 2020-2021, l'ACIA a :

- amélioré ses conseils et directives sur la gestion de projet, modernisé les résultats et l'efficacité de son Cadre ministériel de gestion de projet et s'est conformée à l'orientation renouvelée du SCT utilisée à l'échelle de l'Agence afin de donner une maturité encore plus grande en gestion de projet par rapport à l'obtention de résultats;

- continué de participer en tant que l'un des six ministères et organismes sélectionnés afin de mettre à l'essai l'Évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projet (ECOGP), un outil d'évaluation utilisé afin de montrer la capacité organisationnelle de gestion de projet et l'Évaluation de la complexité et des risques des projets (ECRP) conçue pour appuyer la Politique sur la gestion des projets et la Norme relative à la complexité et aux risques des projets du Conseil du Trésor;
- poursuivi son Évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projet (ECOGP) et sa présentation connexe au Conseil du Trésor (CT) afin de demander le renouvellement du niveau de capacité 2, cote tactique; le maintien du niveau de capacité 2 reconnaît que l'ACIA possède toujours une capacité suffisante en gestion de projet, qui lui permet de gérer efficacement la grande majorité des projets indiqués dans son plan d'investissement;
- lancé une formation en gestion de projet à l'intention des cadres supérieurs à l'automne 2020 dans le cadre d'une approche progressive à la mise en œuvre de sa vision de la gestion de projet;
- cerné les lacunes au chapitre des compétences et de la formation des ressources en gestion de projet de l'ACIA, et instauré un programme de perfectionnement des compétences, qui sera lancé en 2021-2022.

### ► Amélioration de l'ouverture et de la transparence du gouvernement

En mettant en œuvre son programme de transparence, qui appuie directement l'Initiative de gouvernement ouvert du gouvernement du Canada, l'ACIA vise à donner aux Canadiens de l'information pertinente, exacte et opportune sur sa réglementation, ses programmes et ses services. L'ACIA a accompli ce qui suit en 2020-2021 :

- aidé les Canadiens à prendre des décisions judicieuses sur les aliments, et les produits d'origine animale et végétale qu'ils achètent et consomment et continué d'ajouter des services à Mon ACIA;
- compilé de l'information sur la salubrité des aliments et la santé des animaux tout au long de la pandémie de COVID-19 afin de contribuer à protéger la santé des Canadiens en maintenant l'intégrité du système de salubrité des aliments au Canada;
- donné à l'industrie et aux consommateurs de l'information sur l'intervention de l'ACIA face à la pandémie de COVID-19 et sur la façon dont l'Agence a continué d'offrir ses services essentiels en ce qui concerne la surveillance de la production alimentaire nationale et des produits alimentaires importés afin de maintenir un approvisionnement alimentaire sûr et stable, tout en appuyant le commerce;
- affiché plus de 20 nouveaux ensembles de données, y compris les résultats lisibles par machine de la surveillance de la salubrité des aliments et d'enquêtes ciblées dans le portail de données gouvernementales ouvertes afin de rendre ses données plus accessibles au public dans le cadre de l'Initiative de gouvernement ouvert du gouvernement du Canada;



- publié des articles dans des revues scientifiques évaluées par les pairs sur la façon dont l'ACIA **identifie les facteurs de risque liés à la santé des animaux et à la salubrité des aliments pour les meuneries d'aliments du bétail<sup>v</sup>** (en anglais) **et travaille avec des experts internes afin de déterminer leurs éventuelles répercussions<sup>vi</sup>** (en anglais) dans le cadre de l'élaboration de son modèle d'évaluation du risque axé sur l'établissement (ERE).

### ► Données ouvertes

L'ACIA a restructuré son processus de publication afin de permettre de présenter plus rapidement des données. L'ACIA a publié 15 ensembles de données sur la surveillance des aliments dans le Portail du gouvernement ouvert et a rendu l'ensemble de données sur les **rapports d'analyse sur la salubrité des aliments<sup>vii</sup>** ouvert par défaut et dès sa conception. L'ACIA a également publié un catalogue de **données génomiques<sup>viii</sup>** pour les bactéries d'origine alimentaire qu'elle a isolées. Ensemble, ces renseignements aideront les partenaires nationaux et internationaux en matière de réglementation, la communauté scientifique et d'autres parties intéressées à détecter rapidement des agents pathogènes dans les produits alimentaires.

### ► Science ouverte

La science ouverte vise à rendre les ensembles de données scientifiques, les articles de revue et les publications produites par des scientifiques du gouvernement et des professionnels de la recherche disponibles gratuitement et facilement accessibles pour le public. Cette pratique repose sur la collaboration avec des partenaires fédéraux, grâce à l'échange de connaissances et à l'adoption d'approches communes en vue de rendre les résultats scientifiques et de recherche facilement accessibles pour les Canadiens. En 2020-2021, l'ACIA a répondu aux recommandations faites dans la **Feuille de route pour la science ouverte<sup>ix</sup>** en désignant un dirigeant principal des données scientifiques responsable de coordonner les données ouvertes, la science ouverte et la gestion des données scientifiques, et de continuer de publier des ensembles de données de l'Agence. Conformément aux recommandations indiquées dans la Feuille de route, l'ACIA a également consulté la communauté scientifique interne sur la science ouverte à l'Agence. Ces réalisations feront considérablement avancer les progrès réalisés par l'ACIA afin de rendre ses renseignements scientifiques faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables.

### Le saviez-vous?

Les scientifiques de l'ACIA sont des chefs de file en matière de recherche sur la science réglementaire. L'ACIA tient à jour un catalogue accessible au public d'**articles et de publications évalués par les pairs<sup>iv</sup>** rédigés par des scientifiques de l'ACIA, ce qui représente l'engagement de l'Agence à l'égard des principes de la science ouverte.

## ► Gestion de l'information et technologie de l'information

Au cours de la dernière année, l'ACIA a dû composer avec le défi de devoir transférer une certaine partie de son effectif dans un environnement de travail à distance en réponse à l'évolution de la pandémie de COVID-19. L'ACIA a rapidement fait l'acquisition d'appareils (mobiles) requis et a collaboré de près avec Services partagés Canada en vue d'accroître l'accès à distance, tout en lançant de nouveaux outils de collaboration (comme Teams de Microsoft) et en ajoutant de nouveaux services à Mon ACIA afin d'aider les parties réglementées. Conformément aux Normes relatives au numérique du gouvernement du Canada, l'ACIA a travaillé sans relâche afin de donner à sa base d'employé les outils et capacités requis pour qu'ils continuent de mener et de soutenir des activités essentielles dans les domaines de la protection de la salubrité des aliments et de la santé des végétaux et des animaux.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2020-2021	Dépenses prévues en 2020 à 2021	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2020 à 2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) en 2020 à 2021	Différence (dépenses réelles moins dépenses prévues) en 2020 à 2021
142 553 596	142 553 596	176 511 691	163 973 109	21 419 513

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

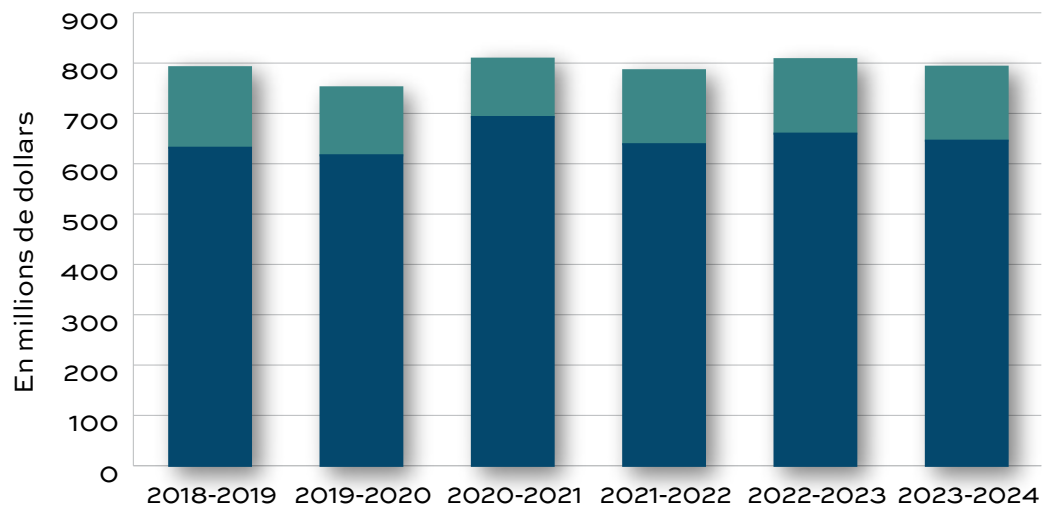
ETP prévus pour 2020-2021	ETP prévus pour 2020-2021	Différence (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) en 2020 à 2021
940	1 012	72



# Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

## Dépenses réelles

### Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère

Le graphique présente les dépenses prévues (dépenses votées et législatives) au fil des ans.



 Postes législatifs	160	135	116	147	148	147
 Crédits votés	632	617	693	639	660	646
Total	792	752	810	786	808	793

## Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses de 2020-2021	Dépenses prévues en 2020 à 2021	Dépenses prévues en 2021 à 2022	Dépenses prévues en 2022 à 2023	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2020 à 2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) en 2018 à 2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) en 2019 à 2020	Dépenses réelles (autorisations utilisées) en 2020 à 2021
Salubrité des aliments et végétaux et animaux en santé	587145700	587145700	624607906	645413821	694936740	645785932	605995371	645590510
<b>Sous-total</b>	<b>587145700</b>	<b>587145700</b>	<b>624607906</b>	<b>645413821</b>	<b>694936740</b>	<b>645785932</b>	<b>605995371</b>	<b>645590510</b>
Services internes	142553596	142553596	161094493	162769227	176511691	146521359	146271373	163973109
<b>Total</b>	<b>729699296</b>	<b>729699296</b>	<b>785702399</b>	<b>808183048</b>	<b>871448431</b>	<b>792307291</b>	<b>752266744</b>	<b>809563619</b>

Les dépenses de l'ACIA ont augmenté en 2020-2021 afin de tenir compte des augmentations des coûts salariaux liés à la ratification récente de conventions collectives et de maintenir la capacité d'inspection pendant la pandémie de COVID-19, tout en investissant dans les principaux services de l'Agence.

Pour l'exercice 2021-2022, les dépenses prévues sont moins élevées que les dépenses réelles prévues pour l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à l'élimination progressive (ou à l'abandon) de diverses initiatives. Quand on inclut le renouvellement prévu de ressources qui seront éliminées progressivement, on s'attend à ce que les dépenses prévues soient plus stables.

## Ressources humaines réelles

### Sommaire des ressources humaines selon les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels en 2018-2019	ETP prévus pour 2019-2020	ETP prévus pour 2020-2021	ETP prévus pour 2020-2021	ETP prévus pour 2020-2022	ETP prévus pour 2020-2023
Salubrité des aliments et végétaux et animaux en santé	5 187	5 097	5 089	5 156	5 060	5 122
<b>Sous-total</b>	<b>5 187</b>	<b>5 097</b>	<b>5 089</b>	<b>5 156</b>	<b>5 060</b>	<b>5 122</b>
Services internes	974	959	940	1 012	1 005	1 005
<b>Total</b>	<b>6 161</b>	<b>6 056</b>	<b>6 029</b>	<b>6 168</b>	<b>6 065</b>	<b>6 127</b>

## Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de l'ACIA, consulter les [Comptes publics du Canada 2020-2021](#).<sup>x</sup>

## Dépenses et activités du gouvernement du Canada

L'information sur l'harmonisation des dépenses de l'ACIA aux dépenses et activités du gouvernement du Canada est disponible dans l'[InfoBase du GC](#).<sup>xi</sup>

## États financiers et points saillants des états financiers

### États financiers

Les états financiers (non vérifiés) de l'ACIA pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 sont disponibles sur le [site Web de l'ACIA](#).<sup>xii</sup>

### Points saillants des états financiers

Les états financiers (non vérifiés) de l'ACIA pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 sont disponibles sur le [site Web de l'ACIA](#).<sup>xiii</sup>

Les faits saillants des états financiers qui suivent visent à donner un aperçu général de la situation financière et du fonctionnement de l'ACIA.

Les états financiers sont préparés conformément aux principes de comptabilité de base, aux politiques de comptabilité du Conseil du Trésor et aux directives de fin d'exercice émises par le Bureau du contrôleur général, lesquelles sont fondées sur les principes de comptabilité généralement acceptés par le secteur public, conformément à l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. Toutefois, les renseignements financiers précédemment présentés dans une partie antérieure du Rapport sur les résultats ministériels ont été tirés des Comptes publics du Canada, lesquels ont été préparés au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée).

### État des résultats condensé (non vérifié) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus en 2020 à 2021	Résultats réels 2020 à 2021	Résultats réels en 2019 à 2020	Différence (résultats réels en 2020 à 2021 mois résultats prévus en 2020 à 2021)	Différence (résultats réels en 2020 à 2021 mois résultats prévus en 2019 à 2020)
Dépenses totales	898 512 000	889 494 000	839 390 000	(9 018 000)	50 104 000
Total des recettes	53 000 000	53 674 000	56 229 000	674 000	(2 555 000)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	845 512 000	835 820 000	783 161 000	(9 692 000)	52 659 000

Les dépenses de l'ACIA pour l'exercice 2020-2021 se sont élevées à 889 millions de dollars, soit une augmentation de 50,1 millions de dollars par rapport à l'exercice 2019-2020. Cette augmentation est attribuable aux postes suivants :

- Une augmentation de 38,5 millions de dollars en salaire et en paiements rétroactifs, principalement attribuable au renouvellement des conventions collectives et à une augmentation des congés annuels accumulés à cause du report des congés obligatoires et des paiements des congés compensatoires.
- Une augmentation de 11,5 millions de dollars en services professionnels, attribuables aux augmentations des coûts des litiges et aux passifs éventuels accumulés.
- Une augmentation de 5,3 millions de dollars en indemnisation pour la maladie débilitante chronique, compensée en partie par une baisse de 1,4 million de dollars liée à l'indemnisation pour la tuberculose bovine.
- Une augmentation de 2,9 millions de dollars en matériel et fournitures, attribuable à l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) afin de protéger les employés contre la COVID-19.

Ces augmentations ont été compensées par une baisse de 8,8 millions de dollars en déplacements à cause des restrictions de déplacements liées à la COVID-19.

Le total des revenus, en 2020-2021, était de 53,7 millions de dollars, soit une baisse de 2,5 millions de dollars par rapport à 2019-2020, ce qui s'explique par un changement apporté à la structure tarifaire à cause de la mise en œuvre du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC).

### État condensé de la situation financière (non vérifié) en date du 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers	2020-2021	2019-2020	Différence (2020-2021 moins 2019- 2020)
Total des passifs nets	201 574 000	169 750 000	31 824 000
Total des actifs financiers nets	140 675 000	107 036 000	33 639 000
Agence – Dette nette	60 899 000	62 714 000	(1 815 000)
Total des actifs non financiers	177 523 000	185 373 000	(7 850 000)
Agence – Situation financière nette	116 624 000	122 659 000	(6 035 000)

Le total des passifs à la fin de l'exercice 2020-2021 était de 201,6 millions de dollars, soit une diminution de 31,8 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent. Le renouvellement des conventions collectives susmentionné et le report du paiement automatique des congés annuels ont donné lieu à une augmentation des salaires payables et des passifs accumulés. L'augmentation des actifs financiers nets est attribuable à une augmentation du Montant à recevoir du Trésor, un résultat de l'augmentation des créditeurs et d'une diminution des débiteurs.

Le total des actifs non financiers de 2020 à 2021 s'élevait à 177,5 millions de dollars, une diminution de 7,9 millions de dollars par rapport à 2019 à 2020 étant donné que l'amortissement était supérieur aux nouveaux investissements.



# Renseignements sur l'organisation

## Profil de l'organisation

**Ministre compétente :** L'honorable Jean-Yves Duclos

**Chef d'établissement :** Siddika Mithani, Ph. D.

**Portefeuille ministériel :** Santé

**Instruments habilitants :**

- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*<sup>xiv</sup>
- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*<sup>xv</sup>
- *Loi sur les aliments et drogues*<sup>xvi</sup> (dispositions relatives aux aliments)
- *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*<sup>xvii</sup>
- *Loi sur les engrais*<sup>xviii</sup>
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*<sup>xix</sup>
- *Loi sur la protection des végétaux*<sup>xx</sup>
- *Loi sur les semences*<sup>xxi</sup>
- *Loi sur la santé des animaux*<sup>xxii</sup>
- *Loi relative aux aliments du bétail*<sup>xxiii</sup>

**Année de constitution en société / Début des activités :** 1997

## Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons

La « Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons » est disponible dans le [site Web de l'ACIA](#).<sup>xxiv</sup>

Pour en savoir plus sur les engagements indiqués dans la lettre de mandat organisationnelle de l'ACIA, consulter la [lettre de mandat du ministre de la Santé](#).<sup>xxv</sup>

## Contexte opérationnel

La « Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons » est disponible dans le [site Web de l'ACIA](#).<sup>xxvi</sup>

## Cadre d'établissement de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de l'ACIA présentés pour 2020-2021 sont montrés ci-dessous.

<b>Cadre ministériel des résultats</b>	<b>Responsabilité essentielle : Salubrité des aliments et végétaux et animaux en santé</b>		<b>Services internes</b>
	<b>Résultat ministériel no 1 : Les aliments vendus au Canada sont salubres et correctement représentés aux consommateurs canadiens</b>	Pourcentage d'entreprises alimentaires qui respectent les règles fédérales Valeur : 98 % Cible : 95 %	
		Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments à risque élevé émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel. Valeur : 100 % Cible : 95 %	
	<b>Résultat ministériel no 2 : Les ressources végétales et animales sont protégées des maladies et des ravageurs et sont salubres pour la population canadienne et sans danger pour l'environnement.</b>	Nombre de phytoravageurs étrangers nuisibles qui ont été introduits et se sont établis au Canada. Valeur : 2 Cible : 0	
		Pourcentage de semences, d'engrais et de produits ou variétés végétales canadiens nouveaux ou modifiés qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux. Valeur : 92,2 % Cible : 95 %	
		Pourcentage des chargements inspectés d'animaux vivants qui respectent les exigences fédérales en matière de transport sans cruauté. Valeur : 98 % Cible : 95 %	
Nombre de cas de maladies animales affectant la santé humaine et/ou animale qui sont entrés au Canada. Valeur : 0 Cible : 0			
<b>Résultat ministériel no 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens ainsi que les produits qui y sont associés peuvent être échangés à l'échelle internationale.</b>	Nombre d'envois de biens canadiens qui sont refusés aux frontières étrangères parce qu'ils ne répondent pas aux exigences en matière d'importation. Valeur : 784 ou 0,51 % Cible : Nombre inférieur au nombre de rejets de l'année précédente (1275) ou ( $\leq 0,6\%$ )		
<b>Répertoire des programmes</b>	Établissement des règlements sur la salubrité des aliments et la protection des consommateurs		
	Promotion de la conformité relativement à la salubrité des aliments et à la protection des consommateurs		
	Surveillance de la salubrité des aliments et la protection des consommateurs et application de la loi		
	Permissions relatives aux produits alimentaires		
	Établissement des règlements sur la protection des végétaux		
	Promotion de la conformité en matière de protection des végétaux		
	Surveillance de la protection des végétaux et application de la loi		
	Permissions relatives aux produits végétaux		
	Établissement des règlements sur la santé des animaux		
	Promotion de la conformité en matière de santé des animaux		
	Surveillance de la santé des animaux et application de la loi		
	Permissions relatives aux produits animaux		
	Établissement des normes internationales		
	Collaboration réglementaire et collaboration scientifique à l'échelle internationale		
Appui de l'accès au marché international			

## Renseignements à l'appui du Répertoire des programmes

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes de l'ACIA est accessible dans l'[InfoBase du GC](#).<sup>xxvii</sup>

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants sont accessibles sur le [site Web de l'ACIA](#).<sup>xxviii</sup> :

- Rapports sur l'écologisation du gouvernement
- Détails sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Initiatives horizontales
- Financement pluriannuel initial

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre les objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).<sup>xxix</sup> Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

## Coordonnées de l'organisation

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

1400, chemin Merivale

Ottawa (Ontario) K1A 0Y9

Canada

Numéro de téléphone : 1-800-442-2342 / 1-613-773-2342

Numéro de téléimprimeur : 1-800-465-7735

En ligne : [Contactez-nous - ACIA](#).<sup>xxx</sup>

## Annexe : définitions

**analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)** (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des services sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

**cadre ministériel des résultats** (Departmental Results Framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

**cible** (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**crédit** (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

**dépenses budgétaires** (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert versés à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements versés à des sociétés d'État.

**dépenses législatives** (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

**dépenses non budgétaires** (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses prévues** (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

**dépenses votées** (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

**expérimentation** (experimentation)

Exécution d'activités visant d'abord à explorer, puis à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions, afin d'étayer la prise de décision sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens en examinant ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles circonstances. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles choses), mais est distincte de celle-ci, car elle suppose une comparaison rigoureuse des résultats. Par exemple, l'utilisation d'un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation; tester systématiquement le nouveau site Web par rapport aux outils de sensibilisation existants ou à un ancien site Web pour voir lequel favorise un engagement accru est une expérimentation.

**équivalent temps plein** (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste précis, le chiffre d'équivalent temps plein correspond au rapport entre les heures de travail réelles d'une personne divisé par le nombre d'heures normales de travail indiqué dans la convention collective de cette personne.

**indicateur de rendement** (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**indicateur de résultat ministériel** (departmental result indicator)

Mesure qualitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale** (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**plan** (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**plan ministériel** (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère sur une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

**priorité ministérielle** (departmental priority)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de se concentrer et de faire rapport au cours de la période de planification. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

**priorités pangouvernementales** (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2019-2020, les thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2019, à savoir : lutter contre les changements climatiques, renforcer la classe moyenne, parcourir le chemin de la réconciliation, assurer la santé et la sécurité des Canadiens et placer le Canada en position favorable pour assurer sa réussite dans un monde incertain.

**production de rapports sur le rendement** (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme** (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

**rapport sur les résultats ministériels** (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

**rendement** (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait atteindre, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**répertoire des programmes** (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

**responsabilité essentielle** (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat** (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat ministériel** (departmental result)

Conséquence ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.



## Notes en fin d'ouvrage

- i Formation sur l'ACS+,  
<https://www.csp-s-efpc.gc.ca/catalogue/courses-fra.aspx?code=B001>
- ii Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2023,  
<https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/rapports-de-gestion/sfdd/smdd-2020-2023/fra/1602088780695/1602088781039>
- iii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iv Liste de publications scientifiques évalués par les pairs d'ACIA 2012-2018,  
<https://open.canada.ca/data/fr/dataset/ofoe5884-9c1e-4171-bd33-42bcee1f2a01>
- v Identifie les facteurs de risque liés à la santé des animaux et à la salubrité des aliments pour les meuneries d'aliments du bétail,  
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0956713520305582?via%3Dihub>
- vi Travaille avec des experts internes afin de déterminer leurs éventuelles répercussions,  
<https://meridian.allenpress.com/jfp/article/84/4/611/448758/Expert-Elicitation-To-Estimate-the-Feed-Safety>
- vii Bulletin d'enquête et rapports d'analyse sur la salubrité des aliments,  
<https://inspection.canada.ca/salubrite-alimentaire-pour-l-industrie/chimie-et-microbiologie-alimentaires/bulletin-d-enquete-et-rapports-d-analyse-sur-la-sa/fra/1453324778043/1453327843364>
- viii Séquence du génome entier de bactériens d'origine alimentaire,  
<https://open.canada.ca/data/fr/dataset/e18d527a-ca1a-455a-9bb4-4b74c8a819e6>
- ix Feuille de route pour la science ouverte,  
[https://www.ic.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h\\_97992.html](https://www.ic.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97992.html)
- x Comptes publics du Canada,  
<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- xi InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xii Rapports financiers, <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/rapports-de-gestion/rapports-au-parlement/rapports-financiers/fra/1336506187437/1336506285481>
- xiii États financiers, <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/rapports-de-gestion/rapports-au-parlement/rapports-financiers/fra/1336506187437/1336506285481>
- xiv *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*,  
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-16.5/>

- xv *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-8.8/>
- xvi *Loi sur les aliments et drogues*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-27/>
- xvii *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-1.1/index.html>
- xviii *Loi sur les engrais*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-10/>
- xix *Loi sur la protection des obtentions végétales*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-14.6/index.html>
- xx *Loi sur la protection des végétaux*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-14.8/>
- xxi *Loi sur les semences*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-8/>
- xxii *Loi sur la santé des animaux*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-3.3/>
- xxiii *Loi relative aux aliments du bétail*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-9/>
- xxiv Raison d'être, mandate and role: who we are and what we do, [https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/rapports-de-gestion/rapports-au-parlement/2020-a-2021-rapport-sur-les-resultats-ministeriels/fra/1634587266381/1634587266912#a5\\_2](https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/rapports-de-gestion/rapports-au-parlement/2020-a-2021-rapport-sur-les-resultats-ministeriels/fra/1634587266381/1634587266912#a5_2)
- xxv Lettre de mandat du ministre de la Santé, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/archivee-lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-sante>
- xxvi Contexte opérationnel, [https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/rapports-de-gestion/rapports-au-parlement/2020-a-2021-rapport-sur-les-resultats-ministeriels/fra/1634587266381/1634587266912#a5\\_3](https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/rapports-de-gestion/rapports-au-parlement/2020-a-2021-rapport-sur-les-resultats-ministeriels/fra/1634587266381/1634587266912#a5_3)
- xxvii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxviii Tableaux de renseignements supplémentaires, <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/rapports-de-gestion/rapports-au-parlement/2020-a-2021-rapport-sur-les-resultats-ministeriels/fra/1634587266381/1634587266912#a7>
- xxix Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>
- xxx Agence canadienne d'inspection des aliments, <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/contactez-nous/contactez-l-acia/fra/1299860523723/1299860643049>